



TRANSPORT ROUTIER

L'OTRE interpelle la ministre des transports sur trois urgences...

Le 20 décembre, la présidente de l'OTRE a adressé un courrier à madame la ministre des transports, afin de l'alerter sur trois urgences pour le secteur du transport routier :

1. Face à l'impact économique catastrophique du mouvement des *Gilets jaunes*, malgré les mesures d'accompagnement déjà mises en œuvre par le gouvernement, **l'OTRE renouvelle sa demande de versement d'un acompte sur le remboursement TICPE aux entreprises au titre de l'année 2019**. Cette mesure d'urgence est très attendue par les entreprises. Elle résout à l'évidence les difficultés de trésorerie que de nombreuses entreprises rencontrent ou vont rencontrer.

2. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé un « grand débat citoyen » dès janvier 2019. À l'issue des travaux, le gouvernement s'engage à « faire évoluer les dispositifs d'accompagnement de la transition écologique pour les rendre plus simples, plus efficaces et plus solidaires » et à « accentuer la différenciation des réponses en fonction des territoires ».

Les premières concertations ont débuté. Avec regret l'OTRE constate que le transport routier n'a pas été consulté. Or, l'OTRE est prête à s'y engager, tant au niveau national que dans les territoires. **Elle réitère cependant sa demande de négociation d'un accord de transition énergétique** dans le transport routier, déjà sollicitée dans la lettre ouverte qu'elle a remise au Premier Ministre le 20 novembre 2018 et restée sans réponse :

- D'une part, avec l'État, les constructeurs, les filières de distribution des carburants alternatifs pour que des objectifs chiffrés annuels de développement de l'offre de motorisation alternative soient déterminés en même temps que la mise en place d'un réseau de ravitaillement,
- D'autre part, avec l'État et les représentants des collectivités territoriales pour unifier nationalement les règles à l'égard du transport routier.

3. Enfin, **l'OTRE demande à la ministre d'agir auprès des sociétés concessionnaires d'autoroutes et surtout des sociétés habilitées au télépéage pour faire annuler les facturations imputées aux transporteurs en application du principe du « trajet le plus long »** depuis le 17 novembre. Cette surfacturation est la conséquence du mouvement des *Gilets jaunes*. Contrairement à ce qu'affirment les concessionnaires, aucune neutralisation de ces montants n'a été effectuée sur les préfacturations de novembre, obligeant les entreprises à entamer des démarches fastidieuses pour obtenir gain de cause.

Contact presse :

Jean-Marc RIVERA, secrétaire général
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org